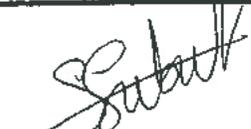


RAPPORT ANNUEL 2017

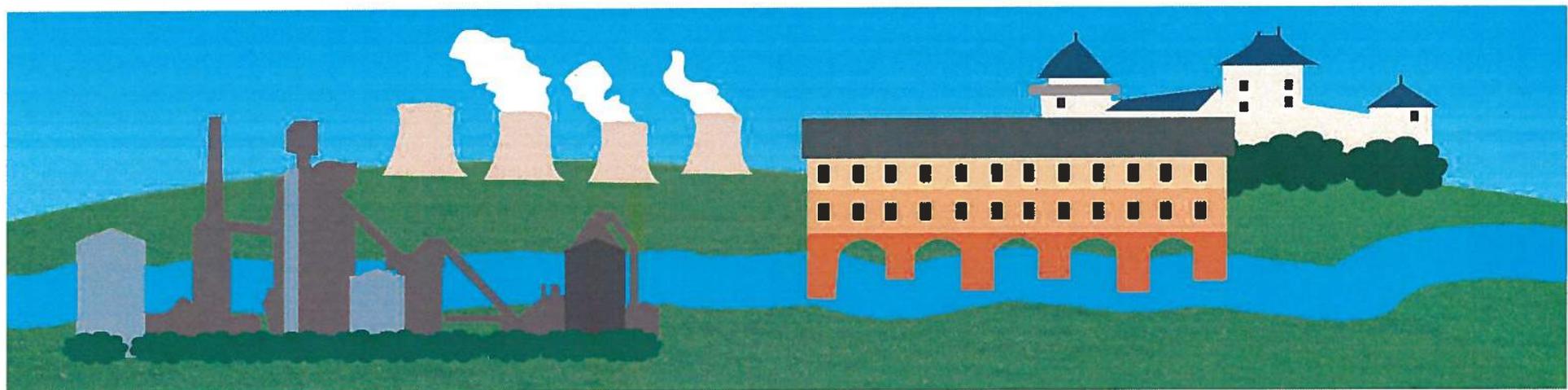
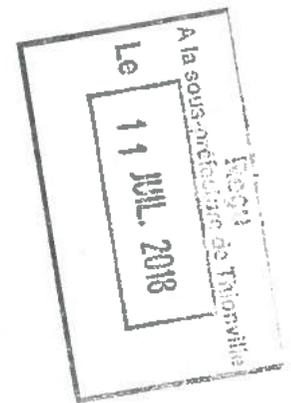
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Publié(e) le 1.1.2018
Notifié(e) le 1.1.2018
Yutz, le 1.1.2018
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.


Stéphanie SIEBERT



**Syndicat mixte de transport et de traitement des DEchets
ménagers de Lorraine Nord**



Sommaire

Les obligations des collectivités en matière de déchets.....	3
La loi de transition énergétique.....	4
<u>CHAPITRE 1 - Les indicateurs techniques</u>.....	5
A Création du SYDELON.....	5
B Organisation interne du SYDELON.....	6
C Organisation du transport et du traitement sur le territoire du SYDELON	9
<u>CHAPITRE 2 - Les indicateurs financiers</u>.....	19
A Les ordures ménagères	19
B Les recyclables hors verre.....	21
C Le verre.....	24
D Les déchèteries.....	25
E Synthèse des tonnages transportés et traités.....	28
<u>CHAPITRE 3 – PERSPECTIVES</u>.....	29
A L'étude.....	29
B Le programme local de Prévention.....	34
ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI.....	35
ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI.....	36
ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des Recettes issues de papier par EPCI.....	38
ANNEXE 4 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI.....	39
ANNEXE 5 – Détail par flux de la déchèterie de Yutz.....	41

Les obligations des collectivités en matière de déchets

Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets...

...le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre...,

...Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres »,

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce décret précise le détail des indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport annuel notamment :

- ✓ pour les indicateurs techniques : le territoire desservi, la localisation des unités de traitement et les exploitants, la nature des traitements,
- ✓ pour les indicateurs financiers : le montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement, le montant annuel des prestations, le montant des aides et soutiens, les recettes etc.

La loi de transition énergétique

Le second semestre 2015 a été marqué par des avancées législatives importantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets et, plus globalement, de l'économie circulaire, que les territoires devront rapidement prendre en compte, en termes de planification, mais aussi de gestion opérationnelle des déchets.

Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020) ;
- l'extension des consignes de tri (2022) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;
- développer le tri à la source des biodéchets jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets (2025).

La réalisation de ces objectifs suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et l'organisation de leur traitement.

Par ailleurs, la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la république confie désormais aux régions l'élaboration et le suivi du plan de prévention et gestion de tous les déchets, complété par l'intégration d'un plan économie circulaire, donnant ainsi une nouvelle dimension territoriale à la compétence déchets.

CHAPITRE 1

Les indicateurs techniques

A Création du SYDELON

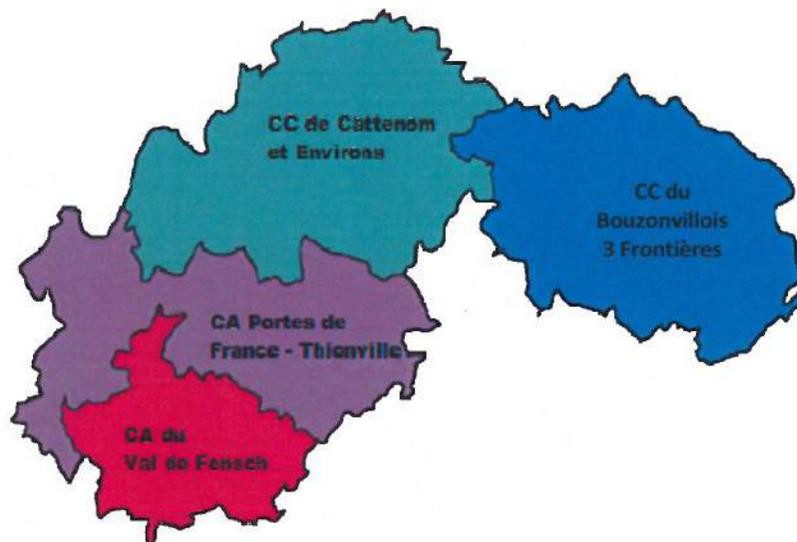
Le SYDELON : syndicat mixte de transport et traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord a été créé par un arrêté préfectoral du 23 décembre 2010, texte publié au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) le 25 janvier 2011. Son siège se situe depuis octobre 2015 à l'Espace Cormontaigne, 1A avenue Gabriel LIPPMANN - 57 970 Yutz.

Le but de la création de cette structure était se fédérer afin de regrouper les tonnages et ainsi obtenir les meilleurs tarifs. La principale mission du SYDELON était de réfléchir ensemble à une valorisation optimale de l'ensemble des flux du territoire mais aussi et surtout trouver une solution alternative à l'enfouissement.

Depuis 2012, date d'entrée en vigueur des premiers marchés, l'ensemble des flux est géré par des prestataires extérieurs privés.

En 2016, un renouvellement de l'ensemble des marchés de transport et traitement a eu lieu pour l'ensemble des 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale composant le SYDELON.

En janvier 2017, la Communauté de Communes des 3 Frontières a fusionné avec la Communauté de Communes du Bouzonvillois pour devenir la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F). Ce territoire a pour particularité d'appartenir à 2 syndicats. L'ex territoire de la CC3F fait partie du SYDELON et l'ex CC du Bouzonvillois fait partie du SYDEME. Ce nouveau territoire devra se prononcer dans les 5 ans et choisir le syndicat qu'il désire intégrer.



B Organisation interne du SYDELON

1) Les élus

Le fonctionnement du SYDELON est assuré par une assemblée syndicale composée de 20 membres renouvelée tous les six ans à l'issue des élections municipales et communautaires.

La représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

- 1 délégué titulaire et un 1 délégué suppléant par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.
- Un bureau syndical composé du Président, des 4 Vice-Présidents et d'1 assesseur est mis en place :
- **Michel PAQUET** : Président, (Maire de Zoufftgen et Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE)) ,
- **Patricia RENAUX** : 1^{ère} Vice -Présidente, (Adjointe à la Mairie de Thionville et Vice – Présidente à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT))
- **Philippe TARILLON** : 2^{ème} Vice – Président (Conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF))
- **Jean-Paul TINNES** : 3^{ème} Vice - Président, (Maire de Montenach et Vice – Président à la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F))
- **Daniel PERLATI** : 4^{ème} Vice – Président (Maire d'Illange et Vice – Président à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT))
- **Serge JURCZAK** : assesseur (Maire de Serémange-Erzange et Vice – Président à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF)).

B Organisation interne du SYDELON

2) Le personnel administratif

En 2017, le nombre d'emplois permanents s'élève à 5 agents équivalents temps plein :

- Une Directrice générale des services,
- Une chargée de mission « prévention et communication »,
- Un animateur Biodéchets et Economie Circulaire recruté en mai 2017 afin de renforcer l'équipe projet,
- Un responsable des finances et de la paye,
- Une assistante de direction,

et un poste à temps partiel mutualisé avec le SMITU :

- Un responsable des affaires juridiques et de la commande publique.

S'agissant des autres services, le SYDELON doit faire appel à des prestataires privés pour :

- la maintenance informatique, le téléphone et la photocopieuse,
- l'envoi et la réception de courrier,
- le nettoyage des locaux.

3) Le financement du service

Le budget du syndicat est alimenté par une cotisation annuelle de chaque EPCI correspondant à 2 euros TTC par habitant, cette somme est utilisée pour les dépenses de fonctionnement du syndicat : dépenses d'administration générale, études et développement.

Le SYDELON procède également à un appel à participation en début d'année lui permettant de régler les factures.

Il s'agit en réalité d'une avance de trésorerie qui sera régularisée en N+1 conformément aux statuts.

Elle est versée chaque mois par les EPCI car les factures sont mensuelles.

Une fois le compte administratif terminé, il est alors possible de comparer les factures reçues correspondant à la dépense réelle avec l'appel à participation qui est une dépense prévisionnelle.

Enfin, le SYDELON procède alors à une régularisation conformément aux statuts et à la convention financière signée entre le syndicat et chaque EPCI.

C Organisation des compétences transport et traitement

Le SYDELON ne possède aucune unité de traitement sur son territoire, il doit donc faire appel à des prestataires privés chargés d'effectuer le transport et le traitement des flux. Pour cela, le SYDELON externalise toutes les prestations par le biais de marchés publics,

Les nouveaux prestataires retenus à compter du 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période initiale de 3 ans avec une reconduction possible d'1 an sont :

- la société **SUEZ RV NORD EST SA** pour le lot 1 « Traitement des déchets sur le territoire du SYDELON ».
- la société **SUEZ RV NORD EST SA** pour le lot 2 « Mise à disposition de centres de transfert et transport des déchets », offre de base et option n°1 pour la mise à disposition d'un ou plusieurs centre(s) de transfert et du transport des emballages ménagers et journaux magazines du SYDELON comprise,
- la société **PAPREC RESEAU** pour le lot 3 « Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines »,
- la société **MINERIS SAS** pour le lot 4 « Collecte du verre en bornes d'apport volontaire et en conteneurs enterrés ».

-
- Le groupe **PIZZORNO ENVIRONNEMENT** pour le lot 1 « Traitement des déchets tout venant des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **DERICHBOURG ENVIRONNEMENT** pour le lot 2 « Traitement des ferrailles des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **CITRAVAL** pour le lot 3 « Traitement du bois des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **ONYX EST SA** pour le lot 4 « Traitement du carton des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **CEDILOR** pour le lot 5 « Traitement des DMS des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **TTM ENRONNEMENT**, pour le lot 6 « Traitement des gravats »,
 - la société **DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT** pour le lot 7 « Traitement des batteries »,
 - la société **SUEZ RV NORD EST SA** pour le lot 8 « Compostage des végétaux »,
 - la société **CITRAVAL SAS**, pour le lot « transport des déchets issus des déchèteries du SYDELON ».
 - Le Lot « **Exploitation de la déchèterie de YUTZ** » dont la prestation est confiée à **CITRAVAL** depuis le 1^{er} janvier 2015 et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

1) Flux d'ordures ménagères (OM)

Depuis janvier 2016, le prestataire retenu pour ce flux est SUEZ, l'offre comprend un mode de traitement mixte :

- 49 000 tonnes sont enfouies,
- 5 000 tonnes sont incinérées,
- 1 800 tonnes sont envoyées sur la Tri-Mécano-Biologique (TMB) de Maxival, outil géré par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Villers la Montagne (SMTOM).

Une fois collecté, les sacs d'OM sont stockés sur un centre de transit :

- ✓ site de Manom (site public) pour la Communauté d'agglomération Porte de France-Thionville (CAPFT) et pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE),
- ✓ site de Lorval (site privé) pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF).

Ensuite des transporteurs rechargent des camions qui se dirigent sur le site d'enfouissement de Flévy.

La collecte des OM pour le territoire de l'ancienne Communauté de Communes des 3 Frontières (ex-CC3F) et pour le groupement de communes (Bass-Ham, Illange, Kunzig et Yutz) est directement envoyée sur le site d'enfouissement de Flévy. Ils n'utilisent pas de rupture de charge.

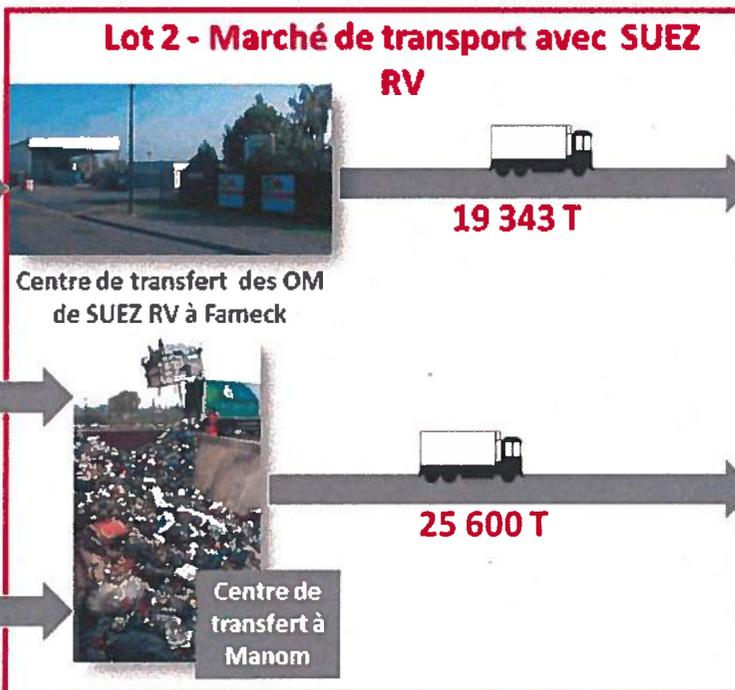
Notons que les EPCI membres n'ont pas mis en place de collecte de biodéchets qui viendrait réduire la part des déchets ultimes.

Seule l'ex-CC3F a mis en place la Redevance Incitative depuis 2012.

Ceci explique l'importance du tonnage à enfouir.

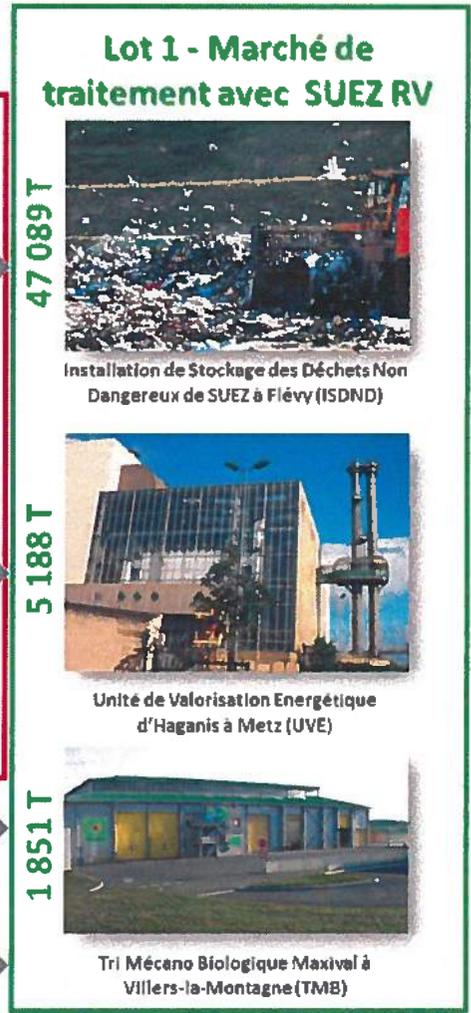


Ordures Ménagères



19 343 T

25 600 T



2) Flux des recyclables

Chaque EPCI a des modes de collecte des recyclables hors verre différents.

La CAPFT collecte les recyclables en multimatériaux en porte à porte et les Journaux Revues Magazines (JRM) en points d'apport volontaire.

Une collecte des cartons des professionnels est organisée sur les communes de Thionville et Terville.

La CAVF collecte en porte à porte les recyclables en multimatériaux.

La CCCE et l'ex périmètre de la CC3F collectent les recyclables en deux modes :

- porte à porte en sacs transparents pour les emballages,
- en points d'apport volontaire pour les JRM.

MULTIMATERIAUX



Bouteilles et
flacons en plastique



Cartons et
cartonnettes



Boîtes métalliques
et aérosols



Briques
alimentaires



Journaux Revues
Magazines (JRM)

EMBALLAGES



Collecte Multimatériaux
Collecte JRM en PAV
Collecte cartons des professionnels



Collecte Multimatériaux



Collecte Emballages
Collecte JRM en PAV



Collecte Emballages
Collecte JRM en PAV

Recyclables



Lot 2 - Marché de transport avec SUEZ RV



6 665 T de Multimatériaux



1 238 T d'Emballages

1 545 T de JRM

189 T de cartons

Centre de transfert des Recyclables de SUEZ RV à Fameck

Lot 3 - Marché de tri avec PAPREC



Centre de tri des Recyclables de PAPREC à Dieulouard

JRM : Journaux Revues Magazines
PAV : Point d'Apport Volontaire

3) Flux du verre

Chaque EPCI dispose de points d'apports volontaires pour la collecte du verre enterrés ou aériens.
Au total, 628 conteneurs à verre sont répartis sur le territoire du Sydelon.



Verre



293 conteneurs



125 conteneurs



138 conteneurs



72 conteneurs



Lot 4 - Marché de transport et traitement avec MINERIS



Collecte des bornes

5 485 T



Usine de recyclage du verre MINERIS SIBELCO à St-Menge (88)

4) Flux des déchèteries

L'ensemble des 11 déchèteries (bas de quai : transport et traitement) est géré par le SYDELON.

- 10 déchèteries sont concernées par les marchés passés à compter du **1^{er} janvier 2016**. Il s'agit des déchèteries suivantes :

- Déchèterie d'Algrange
- Déchèterie de Cattenom
- Déchèterie de Florange
- Déchèterie d'Halstroff
- Déchèterie d'Havange
- Déchèterie d'Hayange
- Déchèterie d'Hettange-Grande
- Déchèterie de Rettel
- Déchèterie de Thionville
- Déchèterie de Veymerange

- La déchèterie de Yutz fait l'objet d'un marché à part passé au **1^{er} janvier 2015** avec la société CITRAVAL pour l'ensemble des flux.

Le transport et le vidage des bennes sont assurés par la société CITRAVAL depuis le 1er janvier 2016. Elles sont ensuite emmenées sur le lieu de traitement.



Déchèteries



4 déchèteries

Havange, Thionville, Veymerange et Yutz



3 déchèteries

Algrange, Florange et Hayange



2 déchèteries

Cattenom et Hettange-Grande



2 déchèteries

Halstroff et Rettel

Marché de transport et location de bennes avec CITRAVAL



3 927 rotations tout-venant

573 rotations ferraille

2 130 rotations bois

551 rotations carton

264 rotations DMS

1 227 rotations gravats

2 681 rotations déchets verts

Marché de traitement des 8 flux

Lot 1 Tout-venant



ISDND à Aboncourt de PIZZORNO

Lot 5 DMS



Site de traitement chimique à Amnéville de CEDILOR



Lot 2 Ferraille

Plateforme de recyclage de la ferraille à Thionville de DERICHEBOURG



Lot 7 Batteries



Lot 3 Bois

Plateforme de transit du bois à Rombas de CITRAVAL



Lot 6 Gravats

Site de broyage/concassage à Anderny de TTM



Lot 4 Carton

Centre de tri du carton à Maizières-lès-Metz de VEOLIA



Lot 8 Déchets verts

Plateforme de compostage à Metzervisse de SUEZ

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Les différents exutoires sont les suivants :

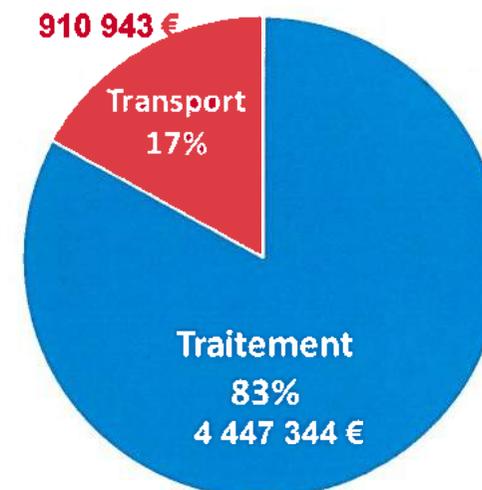
 <p>ENCOMBRANTS</p>	<p>enfouis à l'ISDND de la société PIZZORNO ENVIRONNEMENT à Aboncourt</p>	 <p>CARTONS</p>	<p>triés sur le site de la société VEOLIA/ONYX EST à Maizière-lès-Metz pour être recyclés</p>
 <p>MÉTAUX</p>	<p>recyclés par la société DERICHEBOURG à Thionville</p>	 <p>DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES</p>	<p>traités sur le site de la société CEDILOR à Amnéville</p>
 <p>BATTERIES</p>	<p>recyclées par la société DERICHEBOURG à Thionville</p>	 <p>DÉBLAIS / GRAVATS</p>	<p>valorisés sur le site de la société TRI RECYCLAGE SERVICE à Anderny</p>
 <p>BOIS</p>	<p>valorisés sur le site de la société CITRAVAL à Rombas</p>	 <p>DÉCHETS VERTS</p>	<p>valorisés sur la plateforme de compostage de TERRALYS à Metzervisse ou sur le site de Maxival (TMB) à Villers-la-Montagne.</p>

CHAPITRE 2

Les indicateurs financiers

A Les Ordures ménagères (OM)

	Lot 1 - Traitement par SUEZ RV TTC	Lot 2 - Transport par SUEZ RV TTC	Coût total TTC
CAPFT	2 220 277 €	321 419 €	2 541 696 €
CAVF	1 599 913 €	483 301 €	2 083 214 €
CCCE	521 872 €	106 223 €	628 096 €
Ex-CC3F	105 282 €	- €	105 282 €
SYDELON	4 447 344 €	910 943 €	5 358 287 €

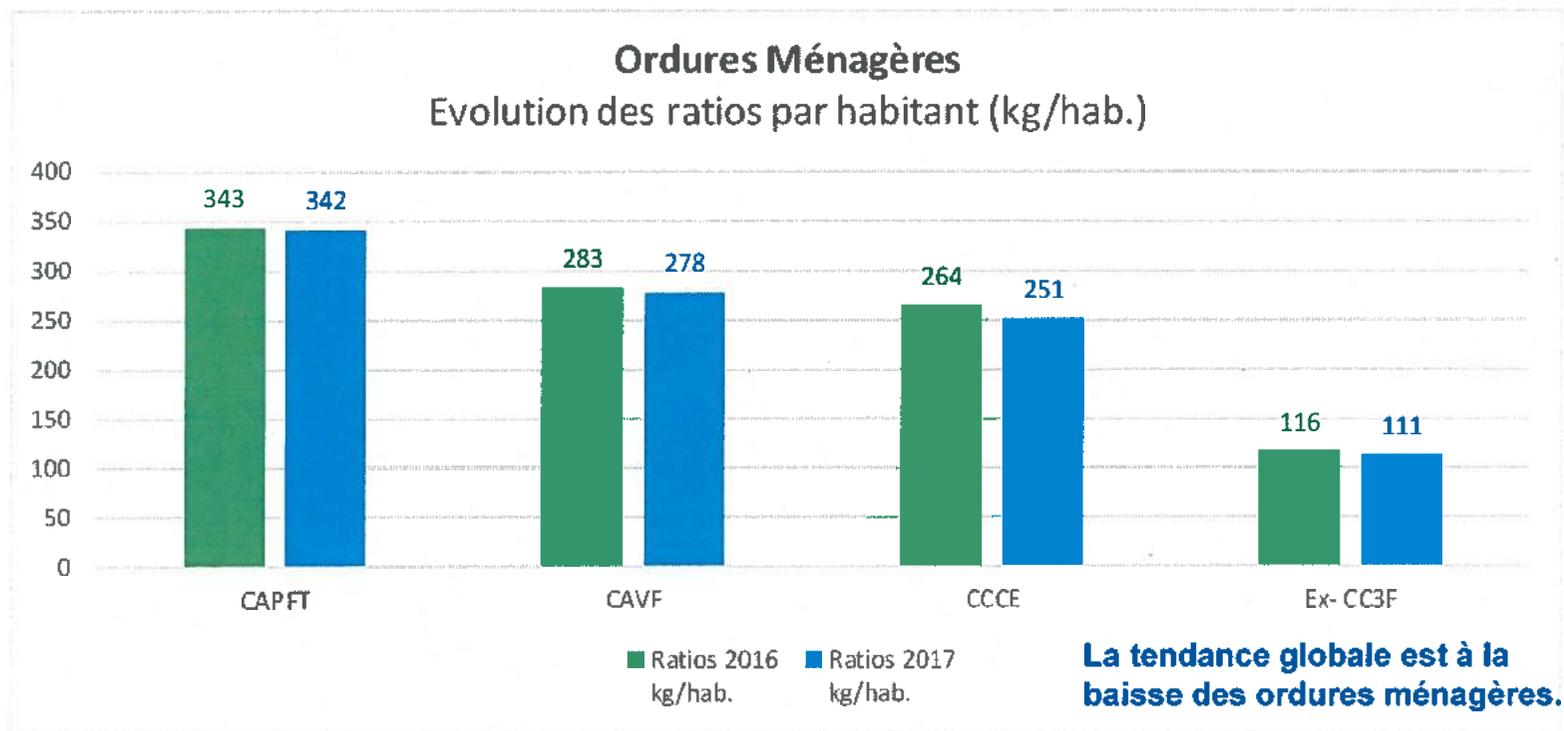


Voir détail en Annexe 1 page 35.

Prix moyen des OM Transport + Traitement		
2016	2017	
102 €	99 €	TTC à la tonne
30 €	29 €	<i>TTC à l'habitant</i>

La tendance globale est à la baisse des ordures ménagères.

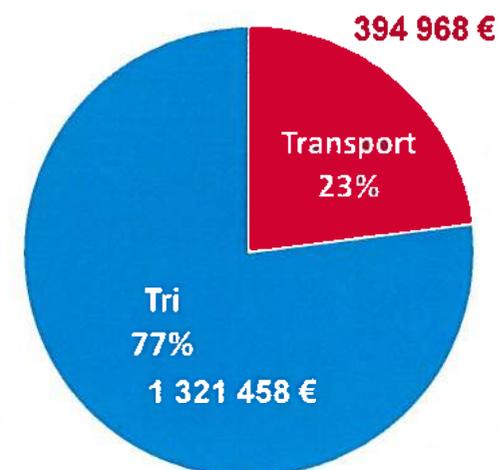
Ordures Ménagères	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.
CAPFT	79 469	27 296	343	79 028	27 020	342
CAVF	69 804	19 732	283	70 132	19 475	278
CCCE	23 664	6 248	264	25 329	6 352	251
Ex- CC3F	10 899	1 261	116	11 503	1 281	111
SYDELON	183 836	54 538	297	185 992	54 128	291



B Les Recyclables

Voir détail en Annexe 2 page 36.

	Lot 2 - Transport par SUEZ RV TTC	Lot 3 - Tri par PAPREC TTC	Coût total TTC
CAPFT	154 522 €	481 908 €	636 430 €
CAVF	154 454 €	608 452 €	762 906 €
CCCE	54 514 €	158 231 €	212 745 €
Ex-CC3F	31 478 €	72 868 €	104 346 €
SYDELON	394 968 €	1 321 458 €	1 716 427 €



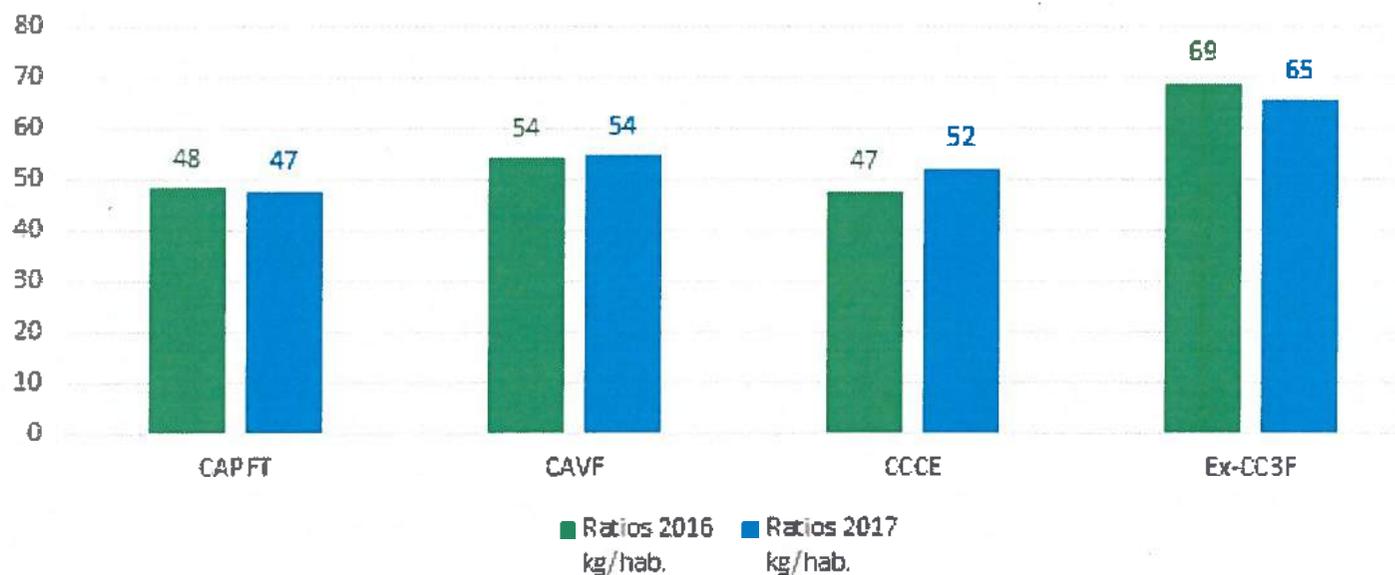
Prix moyen des Recyclables hors verre
Transport + Tri

2016	2017	
176 €	178 €	TTC à la tonne
9 €	9 €	TTC à l'habitant

Coût auquel il faut déduire les recettes issues des soutiens des Eco organismes et de la revente des matériaux.

TRI	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.
CAPFT	79 469	3 829	48	79 028	3 753	47
CAVF	69 804	3 770	54	70 132	3 816	54
CCCE	23 664	1 119	47	25 329	1 318	52
Ex-CC3F	10 899	751	69	11 503	752	65
SYDELON	183 836	9 469	52	185 992	9 638	52

Recyclables
Evolution des ratios par habitant (kg/hab.)



➤ *Recettes issues de la revente des papiers et des cartons*

Voir détail en Annexe 3 page 38.

Rachat des Papiers			
	Tonnage Papier	PU en fonction du cours	Recettes totales de papier
CAPFT	1 246		129 002 €
CAVF	1 315		121 000 €
CCCE	456		46 086 €
Ex-CC3F	376		42 988 €
SYDELON	3 393	99,95 €	339 077 €

Prix de rachat moyen à la tonne

Rachat des cartons par PAPREC			
	Tonnage Cartons	PU en fonction du cours	Recettes de cartons
CAPFT	189		12 507 €
CAVF	-		
CCCE	-		
Ex-CC3F	-		
SYDELON	189	66,21 €	12 507 €

Prix de rachat moyen à la tonne

Recette moyenne sur le PAPIER		
2016	2017	
96 €	100 €	TTC à la tonne
1,84 €	1,82 €	TTC à l'habitant

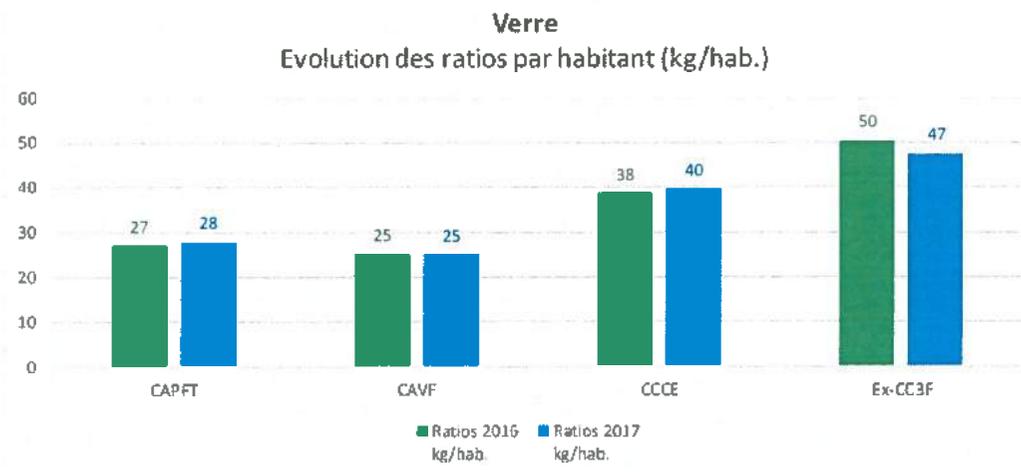
Pour mémoire, le tonnage de papiers en 2016 était de 3 524 tonnes avec une population inférieure. Le ratio de papiers collectés a donc baissé.

Recette moyenne sur le CARTON		
2016	2017	
66 €	66 €	TTC à la tonne

C Le verre

Lot 4 - Transport et traitement du Verre par MINERIS				
	Tonnage transporté et traité	PU (€HT/T)	Coût du Transport et du Traitement HT	Coût Transport et Traitement TTC
CAPFT	2 199	57,66 €	126 805 €	139 485 €
CAVF	1 739	57,66 €	100 277 €	110 304 €
CCCE	1 001	57,66 €	57 702 €	63 472 €
Ex-CC3F	546	57,66 €	31 503 €	34 653 €
SYDELON	5 485	57,66 €	316 286 €	347 914 €

VERRE	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.
CAPFT	79 469	2 142	27	79 028	2 199	28
CAVF	69 804	1 745	25	70 132	1 739	25
CCCE	23 664	910	38	25 329	1 001	40
Ex-CC3F	10 899	550	50	11 503	546	47
SYDELON	183 836	5 346	29	185 992	5 485	29



Prix moyen pour le VERRE Transport + Traitement		
2016	2017	
63 €	63 €	TTC à la tonne
2 €	2 €	TTC à l'habitant

D Les déchèteries

Pour information, les bennes mises à disposition dans les communes sont incluses dans les marchés des déchèteries pour leur location, évacuation et traitement.

1) Le marché pour la mise à disposition des bennes et leur évacuation

Transport et mise à disposition des bennes par CITRAVAL (hors déchèterie de Yutz*)					
	Coût de la location HT	Nombre de rotations de bennes tous flux confondus	Coût des rotations de bennes tous flux confondus HT	Coût total du Transport HT	Coût total du Transport TTC
CAPFT	20 768,75 €	3 971	287 445,05 €	308 214 €	339 035 €
CAVF	22 929,84 €	3 989	315 992,73 €	338 923 €	372 815 €
CCCE	1 030,89 €	2 518	204 270,02 €	205 301 €	225 831 €
Ex-CC3F	10 667,35 €	1 021	92 558,17 €	103 226 €	113 548 €
SYDELON	55 396,83 €	11 499	900 265,97 €	955 663 €	1 051 229 €

* En effet, pour la déchèterie de Yutz, les prix du marché comprennent le transport et traitement confondu. Par conséquent, il est difficile de scinder le transport du traitement car, il y a un prix unique par flux.

Prix moyen pour une rotation

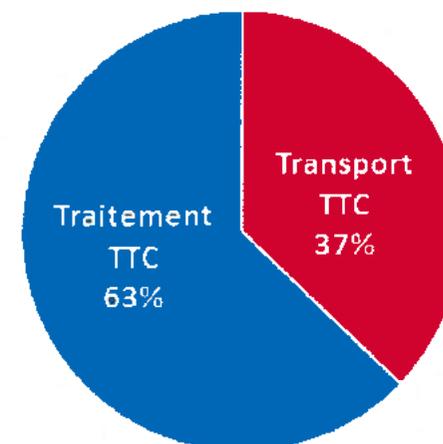
2016	2017	
82 €	86 €	TTC la rotation

A noter que le coût des rotations est variable en fonction de chaque déchèterie et de chaque flux par rapport à son éloignement des lieux de traitement.

2) Transport et traitement des 11 déchèteries

Voir détail en Annexe 3 page 39.

	Transport TTC	Traitement TTC	Coût total TTC
CAPFT	935 651 €	(voir détail en annexe)	935 651 €
CAVF	372 815 €	653 059 €	1 025 874 €
CCCE	225 831 €	204 124 €	429 955 €
Ex-CC3F	113 548 €	125 101 €	238 649 €
SYDELON	922 014 €	1 557 284 €	2 479 298 €



Il est précisé que sur les 225 831 € de la CCCE, 44 800 € sont versés à la CCCE pour l'évacuation du tout-venant de la déchèterie d'Hettange-Grande.

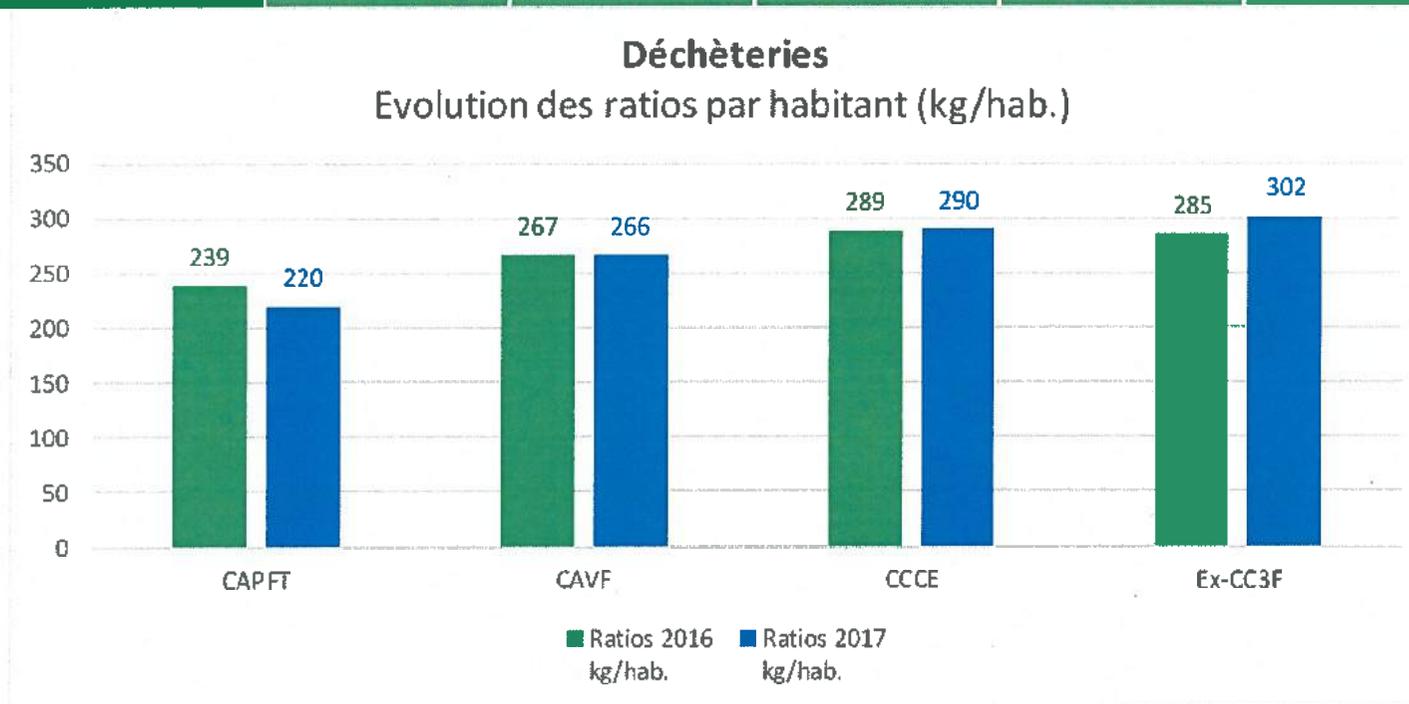
Prix moyen pour les DECHETERIES

Transport + Traitement

2016	2017	
52 €	53 €	TTC à la tonne
13 €	13 €	TTC à l'habitant

2) Transport et traitement des 11 déchèteries

Déchèteries	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.
CAPFT	79 469		239	79 028		220
CAVF	69 804	18 628	267	70 132		266
CCCE	23 664		289	25 329		290
Ex-CC3F	10 899		285	11 503		302
SYDELON	183 836	47 567	259	185 992		252



La baisse du ratio enregistrée sur les tonnages en déchèteries de la CAPFT peut s'expliquer en partie par la mise en place de la filière Eco-Mobilier (benne de déchets d'équipements d'ameublement).

E Synthèse des tonnages transportés et traités

Tonnages		2016	2017
OM	ISDND	47 730	47 089
	UVE	5 063	5 188
	TMB	1 745	1 851
Recyclables	Multimatériaux	6 618	6 665
	Emballages	1 183	1 238
	JRM	1 466	1 545
Cartons des professionnels		191	189
Verre		5 346	5 485
Tout-venant	ISDND	12 930	13 895
Ferraille		1 283	1 271
Bois		5 662	5 613
Cartons déchèteries		754	763
DMS		304	297
Gravats		9 342	9 883
Batteries		2,77	0,61
Déchets verts		12 012	10 727
Déchèterie Yutz *		5 278	4 432
TOTAL SYDELON		116 909	116 132

Non valorisé :	60 660	60 985
	52%	53%
Valorisé :	56 249	55 148
	48%	47%

* Déchèterie de Yutz : voir détail en annexe 5 page 41

CHAPITRE 3

PERSPECTIVES

A Les études et les projets

En 2012, le SYDELON a lancé une première étude visant l'identification de solutions alternatives à l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat a donc confié à un cabinet le soin d'étudier les modes de transport et de réfléchir à une stratégie de valorisation à l'échelle du Nord Mosellan. L'objectif étant d'identifier le scénario le plus performant au regard du Grenelle de l'environnement et du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le but étant alors de créer une unité de traitement en Lorraine Nord venant compléter les unités déjà existantes tout en répondant au mode de hiérarchisation européen du traitement des déchets :

- 1) prévention,
- 2) préparation en vue du réemploi,
- 3) recyclage,
- 4) autre valorisation, notamment énergétique,
- 5) stockage par enfouissement.

L'étude a permis de proposer 3 scénarii dont la création d'un Tri Mécano Biologique (TMB) sur le territoire.

Cependant, au regard des prescriptions du Grenelle, de la Loi de Transition Energétique mais aussi des coûts d'investissement très élevés pour une valorisation moyenne, la proposition de construire un TMB n'a pas été retenue.

Les élus ont donc décidé de relancer une étude complémentaire en 2016.

Le cabinet d'étude EODD, retenu pour réfléchir à divers scénarii a présenté son rapport d'analyse le 20 septembre 2017.

A l'issue de cette présentation, les membres du comité syndical ont souhaité avoir un chiffrage précis des projets et sous-projets avant de choisir un des deux scénarii.

Le 13 décembre 2017, un nouveau Comité syndical s'est réuni au cours duquel les membres du comité syndical ont choisi d'étudier le scénario 2 qui fera l'objet de plusieurs études de faisabilité.

Ainsi, l'année 2018 sera donc une année d'études de faisabilité :

- Une étude de faisabilité d'un centre de tri,
- Une étude de faisabilité d'un centre de transfert unique,
- Une étude de faisabilité d'une recyclerie.

Le centre de tri

Ce projet de création d'un centre de tri sur le territoire du Nord Mosellan a pour particularité la collaboration avec des EPCI ou syndicats voisins dans la mesure où le seul tonnage du SYDELON (9500 tonnes) ne suffit pas à atteindre la taille critique justifiant la création d'un centre de tri.

La modernisation des centres de tri des déchets est un préalable indispensable à l'extension des consignes de tri des plastiques.

Une étude ADEME de 2014 met en garde contre une simple adaptation du parc actuel des centres de tri qui entraînerait une hausse des coûts sans parvenir aux objectifs recherchés.

Cette étude préconise plutôt la disparition des unités de moins de 10 000 tonnes et le regroupement des tonnages sur des installations de grande taille. Il est donc indispensable de massifier les flux pour amortir l'investissement dans des technologies de pointes dans le domaine du tri tout en diminuant les coûts.

Le SYDELON, ne possédant pas d'unité de traitement et ayant été initialement créé afin de trouver une solution alternative à l'enfouissement, s'est rapproché des structures de traitements sur le territoire mosellan en septembre 2012.

Le syndicat a donc préconisé une stratégie qui repose sur la complémentarité et la saturation des équipements existants, avec la création d'un centre de tri de grande capacité permettant ainsi à ses voisins de faire l'économie d'un investissement pour la modernisation de leur centre de tri.

L'apport des recyclables des voisins serait compensé par un échange d'ordures ménagères ou de biodéchets qui viendrait saturer leurs unités de traitement existantes.

Un contrat de coopération entre structures réglementant les échanges de flux pour une période donnée viendrait sécuriser ce partenariat publiques (ce point sera étudié dans le volet juridique de l'étude de faisabilité).

En raisonnant à l'échelle d'un bassin de prospection agrandi, les EPCI et/ou syndicats mixtes dégageront des solutions plus optimisées qu'en s'en tenant à leur stricte zone de compétence géographique.

Le centre de transfert

Le cabinet d'étude EODD a présenté son rapport d'analyse le 20 septembre 2017, dans lequel la problématique du transfert des ordures ménagères a été étudiée. Aussi, le cabinet a proposé la création de 3 centres de transfert, en considérant comme hypothèse de travail de ne pas tenir compte des 2 sites de transferts existants de Manom et Lorval.

Lors du comité syndical du 13 décembre 2017, les élus ont décidé de réfléchir à la faisabilité d'un centre de transfert ordures ménagères unique pour le territoire du SYDELON, d'une capacité de 50 000 tonnes.

Une étude sera lancée en 2018.

La construction d'une recyclerie

Une étude sera également lancée en 2018.

L'idée est que le SYDELON porte l'investissement du projet mais il délèguerait le fonctionnement de cet outil à une association. Avant le lancement de l'étude, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancée .

L'AMI est un mode de présélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de futures procédures de passation de marchés publics (appels d'offres restreints ou procédure concurrentielle avec négociation).

En lançant un Appel à Manifestation d'Intérêt, l'acheteur invite les candidats à manifester leur intérêt pour le marché identifié dans un avis de pré-information valant avis de publicité. Une fois l'acheteur prêt à engager la procédure de sélection, il demande aux candidats ayant manifesté leur intérêt de le confirmer par la remise d'une candidature, étant entendu que seuls les candidats ayant manifesté leur intérêt dans les conditions requises par l'avis de pré-information peuvent participer à la procédure de passation du marché considéré.

B Le programme local de Prévention

Conformément au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés et suite à la demande conjointe des Présidents des EPCI membres, le SYDELON s'est porté Maître d'Ouvrage pour son territoire.

Ainsi, un programme local commun permettra d'entreprendre des actions cohérentes et concertées sur l'ensemble du territoire du SYDELON.

La commission consultative « prévention et communication » a ainsi validé un programme de prévention élaboré à partir des projets de chaque EPCI et complété par ceux du SYDELON.

Pour renforcer l'équipe projet, un animateur Biodéchets et Economie Circulaire a été recruté en mai 2017.

Lors de la séance du Comité syndical du 28 juin 2017, l'assemblée délibérante a adopté le plan de prévention pour couvrir son territoire. A l'automne, les 4 EPCI ont, à leur tour, délibéré sur le même programme conformément au décret.

Le programme définit des objectifs sur les thématiques suivantes :

- Baisse de la part des biodéchets dans les ordures ménagères,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Poursuivre et renforcer les actions en faveur de l'éco-consommation,
- Promouvoir la réparation, le réemploi et la réutilisation,
- Eco-exemplarité.

ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI

Lot 1 - coût du Traitement Ordures Ménagères par SUEZ RV						
	Tonnage traité	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Coût TGAP HT	Coût Traitement HT	Coût Traitement TTC
CAPFT	27 020	61,07	1 650 091 €	368 342 €	2 018 434 €	2 220 277 €
CAVF	19 475	61,07	1 189 316 €	265 150 €	1 454 466 €	1 599 913 €
CCCE	6 352	61,07	387 916 €	86 513 €	474 429 €	521 872 €
Ex-CC3F	1 281	61,07	78 253 €	17 458 €	95 711 €	105 282 €
SYDELON	54 128	61,07	3 305 576 €	737 464 €	4 043 040 €	4 447 344 €

Lot 2 - coût du Transfert Ordures Ménagères par SUEZ RV								
	Coût transfert à Fameck			Coût transfert à Manom			Coût Transfert	
	Tonnage via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnage via Manom	PU (€HT/T)	Coût transfert à Manom	Coût total HT	Coût total TTC
CAPFT	324	22,79 €	7 388 €	18 824	15,13 €	284 811 €	292 199 €	321 419 €
CAVF	18 929	22,79 €	431 390 €	527	15,13 €	7 975 €	439 365 €	483 301 €
CCCE	89	22,79 €	2 039 €	6 248	15,13 €	94 528 €	96 567 €	106 223 €
Ex-CC3F	-	22,79 €	- €	-	15,13 €	- €	- €	- €
SYDELON	19 343	22,79 €	440 817 €	25 599	15,13 €	387 313 €	828 130 €	910 943 €

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 1/2)

Le mode de collecte étant différent selon les EPCI, des tarifs de tri sont pratiqués en fonction du type de flux collectés :

- Multimatériaux (Emballages + JRM),
- Emballages,
- Journaux Revues Magazines (JRM),
- Cartons des professionnels.

Lot 2 - Transfert Recyclables hors verre par SUEZ RV								
Coût transfert Multimatériaux et Emballages			Coût transfert JRM* et cartons			Coût Transfert		
Tonnage Multimatériaux et Emballages via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnes JRM* et cartons via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert Fameck	Coût total HT	Coût total TTC	
CAPFT	2 853	36,80 €	104 976 €	903	39,33 €	35 499 €	140 475 €	154 522 €
CAVF	3 816	36,80 €	140 413 €	-	39,33 €	- €	140 413 €	154 454 €
CCCE	860	36,80 €	31 641 €	456	39,33 €	17 917 €	49 559 €	54 514 €
Ex-CC3F	376	36,80 €	13 828 €	376	39,33 €	14 788 €	28 616 €	31 478 €
SYDELON	7 904	36,80 €	290 858 €	1 734	39,33 €	68 205 €	359 062 €	394 968 €

*JRM : Journaux Revues Magazines

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 2/2)

Lot 3 - Tri des Recyclables hors verre par PAPREC à Dieulouard									
Coût du tri des Multimatériaux			Coût du tri des Emballages			Coût du tri des JRM			
Tonnes Multimatériaux traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Emballages traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes JRM traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	
CAPFT	2 850	141,72 €	403 891 €	-	150,83 €	- €	714	22,27 €	15 894 €
CAVF	3 816	141,72 €	540 741 €	-	150,83 €	- €	-	22,27 €	- €
CCCE	-	141,72 €	- €	863	150,83 €	130 091 €	456	22,27 €	10 145 €
Ex-CC3F	-	141,72 €	- €	376	150,83 €	56 676 €	376	22,27 €	8 374 €
SYDELON	6 665	141,72 €	944 632 €	1 238	150,83 €	186 767 €	1 545	22,27 €	34 413 €

Coût du tri des cartons			Coût des refus de tri >20%			Coût des caractérisations			
Tonnes Cartons traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Refus>20% traitées	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT (105,00 €HT/T)	Caractérisations	PU (€HT/ caractérisation)	Coût du Traitement HT (118,00 €PU)	
CAPFT	189	54,66 €	10 325 €	76,3	85,96 €	6 554 €	12	119,45 €	1 433 €
CAVF	-	54,66 €	- €	127,5	85,96 €	10 963 €	12	119,45 €	1 433 €
CCCE	-	54,66 €	- €	26,7	85,96 €	2 296 €	11	119,45 €	1 314 €
Ex-CC3F	-	54,66 €	- €	-	85,96 €	- €	10	119,45 €	1 195 €
SYDELON	189	54,66 €	10 325 €	230,5	85,96 €	19 814 €	45	119,45 €	5 375 €

ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des Recettes issues de papier par EPCI

	Recettes de revente de matériaux perçues par le Sydelon						
	Rachat des papiers par UMP			Rachat des papiers par NORSKE SKOG			Total
	Tonnage Papier	PU (€/T)	Recettes de papier par UPM	Tonnage Papier	PU en fonction du cours	Recettes de papier par NORSKE SKOG	Recettes totales de papier
CAPFT	245	92,00 €	22 499 €	1 001		106 504 €	129 002 €
CAVF	1 315	92,00 €	121 000 €	-		- €	121 000 €
CCCE	-	92,00 €	- €	456		46 086 €	46 086 €
Ex-CC3F	-	92,00 €	- €	376		42 988 €	42 988 €
SYDELON	1 560	92,00 €	143 499 €	1 833	106,71 €	195 578 €	339 077 €

Prix de rachat HT moyen à la tonne

ANNEXE 4 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI (Page 1/2)

Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)								
Lot 1 - Tout-venant par PIZZORNO			Lot 2 - Ferraille par DERICHEBOURG			Lot 3 - Bois par CITRAVAL		
Tonnes de Tout-venant	PU <u>TGAP incluse</u> (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Tonnes de Ferraille	Rachat de la ferraille en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de bois	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	
CAPFT	2 420	77,89 €	188 482 €	392 - 46 406 €	1 605	17,65 €	28 329 €	
CAVF	6 496	77,89 €	505 992 €	475 - 56 144 €	2 395	17,65 €	42 268 €	
CCCE	2 005	77,89 €	156 180 €	282 - 33 056 €	1 058	17,65 €	18 671 €	
Ex-CC3F	1 212	77,89 €	94 365 €	122 - 14 281 €	556	17,65 €	9 807 €	
SYDELON	12 133	77,89 €	945 020 €	1 271 - 149 887 €	5 613	17,65 €	99 076 €	

Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)								
Lot 4 - Carton par VEOLIA Propreté				Lot 5 - DMS par CEDILOR		Lot 6 - Gravats par TTM		
Tonnes de cartons	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de DMS	Coût du Traitement HT	Tonnes de gravats	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	207	25,25 €	5 222,71 € - 23 707 €	59	29 365 €	2 373	3,00 €	7 119 €
CAVF	290	25,25 €	7 319,47 € - 32 947 €	134	67 638 €	4 847	3,00 €	14 540 €
CCCE	168	25,25 €	4 244,02 € - 19 225 €	64	32 782 €	1 953	3,00 €	5 858 €
Ex-CC3F	98	25,25 €	2 482,58 € - 11 154 €	40	22 238 €	710	3,00 €	2 131 €
SYDELON	763	25,25 €	19 268,78 € - 87 034 €	297	152 024 €	9 883	3,00 €	29 648 €

ANNEXE 4 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI (Page 2/2)

Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)					
Lot 7 - batteries par DERICHEBOURG			Lot 8 - Compostage des Végétaux par SUEZ RV		
	Tonnes de batteries	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de végétaux	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	0,6	- 298 €	4 132	11,11 €	45 902 €
CAVF	-	- €	4 052	11,11 €	45 022 €
CCCE	-	- €	1 810	11,11 €	20 112 €
Ex-CC3F	-	- €	733	11,11 €	8 140 €
SYDELON	0,6	- 298 €	10 727	11,11 €	119 176 €

Transport + Traitement de la déchèterie de Yutz	
Tonnes tous flux	6 194
Coût du Transport + Traitement HT	319 473 €
Coût déchèterie Yutz TTC	351 420 €
Recettes issues de la revente des matériaux	- 12 215 €
Coût déchèterie Yutz TTC revente déduite	339 206 €

ANNEXE 5 – Détail par flux de la déchèterie de Yutz

Déchèterie de Yutz		2016	2017
Tout-venant	ISDND	1 572	1 439
Ferraille		120	113
Bois		779	513
Cartons		123	127
Papiers		18	25
DMS		33	31
Gravats		2 529	2 275
Déchets verts		1 101	917
TONNAGE	TOTAL	6 275	5 439
Ateliers municipaux de Yutz		2016	2017
Tout-venant	ISDND	91	182
Balayage	ISDND	279	142
Gravats		154	206
Déchets verts		422	225
TONNAGE	TOTAL	946	755
TONNAGE	TOTAL YUTZ	7 220	6 194
	dont valorisé	5 278	4 432

